

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2020**

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
NOTES COMPLÉMENTAIRES	8

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Entraide Jeunesse Québec

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 1060
Place de la Cité, tour Belle Cour
2590, boulevard Laurier
Québec (Québec)
G1V 4M6

T 418 659-7265
Télééc. 418 659-5937

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Entraide Jeunesse Québec (ci-après l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de dons et de campagnes de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme. Nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de dons et de campagnes de financement, de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019, ainsi que de l'actif à court terme aux 31 mars 2020 et 2019 et de l'actif net aux 31 mars 2020 et 2019 et aux 1^{er} avril 2019 et 2018. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2019 en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité des activités et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec
Le 22 mai 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n°A114466

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020	2019
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions et contributions -		
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale	132 706	135 048
Centraide Québec et Chaudière-Appalaches -		
Fonctionnement	60 000	60 000
Fonds Inclusion	49 996	62 501
Député	500	-
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	-	1 125
Animations	18 294	22 550
Dons	26 600	19 780
Campagnes de financement	3 217	3 429
Intérêts	989	272
Autres	254	597
	<u>292 556</u>	<u>305 302</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	264 608	204 934
Frais de déplacement et frais de représentation	8 173	7 484
Loyer	17 876	17 260
Frais liés à la vie associative et démocratique	4 637	5 804
Entretien et réparations	4 204	2 713
Honoraires professionnels	2 963	2 983
Fournitures et frais de bureau	5 347	4 299
Télécommunications	2 808	3 019
Énergie	1 240	1 363
Assurances	74	80
Formation	4 755	4 389
Planification stratégique	1 080	64
Frais des campagnes de financement	1 971	2 356
Immobilisations corporelles -		
Perte sur la cession	-	71
Amortissement	2 377	1 921
	<u>322 113</u>	<u>258 740</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>(29 557)</u>	<u>46 562</u>

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2 0 2 0		2 0 1 9	
	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	9 621	95 563	105 184	58 622
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(2 377)	(27 180)	(29 557)	46 562
Investissements en immobilisations corporelles	1 250	(1 250)	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>8 494</u>	<u>67 133</u>	<u>75 627</u>	<u>105 184</u>


ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC


BILAN

AU 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	129 909	80 130
Placements temporaires	-	29 400
Comptes débiteurs	6 456	11 495
Charges reportées au prochain exercice	<u>1 559</u>	<u>1 127</u>
	137 924	122 152
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	<u>8 494</u>	<u>9 621</u>
	<u><u>146 418</u></u>	<u><u>131 773</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes créditeurs -		
Fournisseurs et autres	57 453	19 655
Sommes à remettre à l'État	10 788	6 934
Produits reportés au prochain exercice	<u>2 550</u>	<u>-</u>
	<u>70 791</u>	<u>26 589</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 494	9 621
NON AFFECTÉ	<u>67 133</u>	<u>95 563</u>
	<u>75 627</u>	<u>105 184</u>
	<u><u>146 418</u></u>	<u><u>131 773</u></u>

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL

 , administratrice

 , administrateur

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(29 557)	46 562
Éléments n'affectant pas la trésorerie -		
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	-	71
Amortissement des immobilisations corporelles	2 377	1 921
Fonds générés (utilisés) par les opérations	(27 180)	48 554
Variation des éléments hors caisse -		
Comptes débiteurs	5 039	(1 884)
Charges reportées au prochain exercice	(432)	39
Comptes créditeurs	41 652	6 057
Produits reportés au prochain exercice	2 550	(6 645)
	21 629	46 121
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 250)	(5 081)
Produit sur la cession d'immobilisations corporelles	-	160
	(1 250)	(4 921)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	20 379	41 200
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	109 530	68 330
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	129 909	109 530
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE COMPRENNENT :		
Encaisse	129 909	80 130
Placements temporaires	-	29 400
	129 909	109 530

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

1. STATUTS ET OBJECTIF

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est exempt d'impôt. Son objectif est d'offrir du soutien et des activités de prévention aux jeunes âgés de 12 à 25 ans afin qu'ils développent des habiletés personnelles leur permettant d'accroître leur autonomie.

2. MODIFICATION COMPTABLE

Le 1^{er} avril 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

L'application du chapitre 3061 par les organismes sans but lucratif nécessite maintenant la prise en compte par ceux-ci des indications sur la décomposition du coût d'une immobilisation corporelle constituée d'importantes composantes distinctes. Le chapitre 4433 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations -

La préparation des états financiers, conformément aux NCCOSBL, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements seront apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits -

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite) -

Les subventions grevées d'une affectation temporelle et les contributions sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les produits d'animations sont constatés lorsque les services sont fournis à la condition que leur recouvrement soit raisonnablement assuré. Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie -

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les découverts bancaires, l'excédent des chèques tirés sur les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers -

Évaluation -

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés où ils sont évalués à la valeur comptable ou à la valeur d'échange.

Il évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres et des autres placements cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes débiteurs et des comptes fournisseurs et autres.

Dépréciation -

Tous les actifs financiers, à l'exception de ceux évalués à la juste valeur, sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction -

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur est majorée des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et amortissement -

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants :

Ameublement et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2 0 2 0		2 0 1 9	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Ameublement et équipement	16 947	11 323	5 624	7 035
Équipement informatique	16 715	13 845	2 870	2 586
	<u>33 662</u>	<u>25 168</u>	<u>8 494</u>	<u>9 621</u>

5. ENGAGEMENT

L'organisme loue des locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation expirant en juin 2021. Les loyers minimums futurs s'établissent comme suit :

Exercices se terminant les 31 mars 2021	16 319 \$
2022	<u>4 125 \$</u>
	<u><u>20 444 \$</u></u>

6. EXPOSITION AUX RISQUES

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de crédit -

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes débiteurs. L'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité -

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et autres. L'organisme gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

7. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

L'écllosion d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) survenue avant la fin de l'exercice a entraîné une crise sanitaire mondiale majeure qui continue d'avoir des incidences sur l'économie globale et sur les marchés financiers à la date de mise au point définitive des états financiers.

L'organisme a dû réduire ses activités afin de se conformer aux directives des autorités publiques à compter du 16 mars 2020 et, à la date de mise au point définitive des états financiers, la direction de l'organisme n'était pas en mesure d'estimer à quel moment celles-ci pourraient reprendre.

Ces événements sont susceptibles d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures. L'organisme a pris et continuera à prendre des mesures à la suite de ces événements afin de minimiser les répercussions. Cependant, il est impossible de déterminer toutes les incidences financières de ces événements pour le moment.